

12. Accès à distance aux applications financières des EPLE

1. Le mode de fonctionnement habituel

L'absence d'accès à distance a été jusqu'ici érigée en principe général de sécurité pour toutes les applications financières émises à disposition des EPLE par le MENJ quel que soit leur mode d'exploitation. L'accès aux ordinateurs dans les locaux de l'établissement constitue en soi un dispositif efficace de sécurité.

2. La légitimité d'un accès à distance

La gestion financière des EPLE s'appuie sur des processus complètement matérialisés qui nécessitent le plus souvent la consultation de documents papier non dématérialisés et présents uniquement et en nombre dans l'établissement (bon de commande, bon de livraison, RIB des familles, documents comptables...).

Par ailleurs, la fermeture des EPLE va rapidement entraîner un ralentissement très important de l'activité financière et cela même si l'activité pédagogique est maintenue à distance. Les flux financiers d'un EPLE classique dépendent principalement du fonctionnement des services de restauration et d'hébergement qui, à quelques exceptions près (maintien des internes), ont été fermés.

Ce constat ne s'applique pas aux EPLE sièges de GRETA ou de CFA non encore intégrés dans un GRETA ou dans un GIP-FCIP. En effet la formation continue ou l'apprentissage sont financés dans une logique de marché et la continuité de l'activité à distance permet à ces établissements de conserver les financements prévus en contrepartie de la réalisation des actions de formation. Cela nécessite d'assurer un suivi financier tant en recettes qu'en dépenses pour le paiement des salaires.

De la même façon, les lycées mutualisateurs qui assurent le paiement des payes des AED, des AESH et des contrats aidés doivent continuer cette activité durant toute la période de confinement.

Pour toutes ces raisons, il est préconisé aux chefs d'établissement d'intégrer la fonction financière dans le plan de continuité de leur EPLE selon les recommandations suivantes :

- **Présence physique des adjoints gestionnaires** (également agents comptables dans 1/6 des établissements) et si nécessaire des autres personnels administratifs logés.
- **Présence physique des gestionnaires** de paye ou de GRETA pendant la durée nécessaire à la réalisation de la paye si l'accès à distance n'est pas réalisable

Académie de Clermont-Fd -Précision du Service Conseil aux EPLE :

Il est préconisé d'intégrer la fonction financière dans le plan de continuité des EPLE avec la présence physique des adjoints gestionnaires sur les seuls actes indispensables et non réalisables à distance, les adjoints gestionnaires n'étant pas tous logés sur place. L'activité financière, fortement ralentie par la fermeture des SRH, ne nécessite pas la présence des adjoints gestionnaires sur la semaine complète.

Par ailleurs, **pour la paye d'avril et le cas échéant les payes suivantes en fonction de la durée du confinement, la procédure de paye pourra être allégée**, en fonction des capacités des établissements et de celles de leur agence comptable, dans un arbitrage à

conduire par **l'établissement entre charge immédiate et charge différée**. Par exemple, pour les payes réalisées sous Gospel ou Admilia, les payes d'avril et mai peuvent si besoin être réalisées successivement dès à présent.

3 .La faisabilité des accès à distance

Il n'est pas possible de revenir rapidement et sans risque sur le choix initial d'absence d'accès à distance pour tous les EPLE (en raison de leur nombre) et pour toutes les applications (en raison de leur mode d'exploitation).

Les applications du MENJ qui sont installées sur des serveurs académiques ou nationaux (PHM) et accessibles par internet à partir des portails académiques ARENA (OPER@ - nouveau logiciel de paye. EFCI - envoi des fichiers de paiement à la DGFIP) devraient pouvoir être accessibles assez facilement. Il faut modifier les paramétrages d'accès de ces applications dans chaque académie et distribuer aux bénéficiaires identifiés une clé OTP physique ou virtuelle.

Concernant les applications du MENJ (GFC application budgétaire et comptable) ou privées (logiciels de paye dans plus de la moitié des EPLE payeurs) installées sur le serveur de l'EPLE, la solution est bien plus difficile à trouver. Une étude est également en cours pour les applications PROGREG — gestion des GRETA et GOSPEL - ancien logiciel de paye.

Cela nécessite une intervention sur place d'une équipe technique (de personnel MENJ ou de la collectivité) et une augmentation des risques encourus en termes de sécurité informatique.

Une réunion technique se déroulera la semaine prochaine avec quelques académies pour examiner toutes les solutions possibles.

Académie de Clermont-Fd -Précision du Service Conseil aux EPLE :

Un recensement a été fait auprès des chefs d'établissement pour équiper certains personnels administratifs en clef ODA permettant l'accès au portail ARENA et donc à certaines applications installées sur le serveur académique.

La DSI étudie actuellement la possibilité d'équiper les adjoints gestionnaires non logés en accès à distance pour GFC, ce qui nécessitera un accord préalable de la DNE.